Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180706-0000019242-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication: 13/07/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-7-12-2 **Séance du** vendredi 6 juillet 2018

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT EN VUE D'UNE MEILLEURE INSERTION PROFESSIONNELLE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT:

M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention-cadre de partenariat en vue d'une meilleure insertion professionnelle des élèves et des étudiants en situation de handicap, jointe en annexe,
- Autorise la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité